

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-489 DU 16 OCTOBRE 1998

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
garde des Sceaux, ministre de la justice, de la
législation et des droits de l'homme, de l'intérim du
Président de la République pour compter du 16
octobre 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
garde des Sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de
l'homme, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation
présidentielle pour Tokyo.

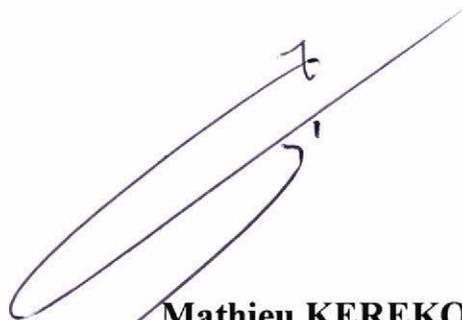
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a small '7' above it and a '3' below it.

Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-